L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT ET DE LA TROISIEME MUNICIPALITE.—NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 13 JUIN 1845.

PUBLIÉ PAR MAGNE & WEISSE.

CONDITIONS DE L'ABEILLE.

ABONNEMENT:

Journal quotidien, une année d'avance, $12

Journal de la campagne, deux fois par semaine, une année d'avance, [illegible]

Le terme de l'abonnement est pour une année. Aucune souscription, soit au journal seulement, soit aux annonces, ne sera considérée comme discontinuée de la part de l'abonné, à moins qu'il n'en ait donné avis par écrit, une semaine avant l'expiration de l'année.

ANNONCES.—Une piastre par carré de chaque langue, pour la première insertion, et cinquante cents par chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans l'annonce originale, devra être payé comme une nouvelle annonce. Le carré est de DIX lignes ou moins.

ABONNEMENS pour l'année aux annonces.—Les articles de [illegible] tenant magasin de détail, $40; les Banques, Compagnies d'assurance et autres institutions publiques, $80; les agents pour navires, bateaux et bateaux à vapeur, de maisons de commerce faisant la commission, $60. Ces abonnements se paient à l'année et d'avance.

Le privilège des souscripteurs aux avis est limité à un carré chaque fois, et trois fois par semaine.

LES ANNONCES qui sortiront de la ligne ordinaire des affaires d'un abonné à l'année, telles que ventes à l'encan par autorité de justice, ventes de plantations et habitations, maisons ou terrains à vendre, à louer ou à affermer, esclaves marrons, animaux épaves ou égarés, etc., lui seront portées en compte séparément et aux prix ci-dessus énoncés.

LES ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalles seront de $1 par carré pour chaque insertion.

LES ANNONCES qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois, et devront être payées en conséquence de cette disposition.

LES ANNONCES de candidature à des emplois publics et toutes annonces d'une nature politique; les annonces ou articles d'une nature personnelle (lorsqu'ils pourront être admis), paieront le double du prix ordinaire et d'avance.

Leonard Sturtevant & Co., MARCHANDS-COMMISSIONNAIRES ET EXPEDITEURS, VENDENT EN GROS DE L'HUILE DE BALEINE, DE SPERME ET DE LIN, Savon, Chandelles, Thés, Blanc de Plomb, Peinture noire &c. &c. No. 18, rue de la Vieille Levée, Nouvelle-Orléans. 9 juin—1an

DORSEY, VINCENT & Co. ENCANTEURS ET COMMISSIONNAIRES, No. 33, rue de Chartres—Nlle Orléans. S'occupent particulièrement des ventes de Marchandises Sèches, par colis et par petits lots. Ils feront des avances libérales sur Marchandises destinées à être vendues.

W. E. MURPHY, AVOCAT ET CONSEILLER. Bureau No. 24, rue d'Orléans—Place St. Antoine. 30 mai—2m.

WILLIAM DAVIDSON & CO. AGENS EN COTON, ET NEGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES, Rue du Canal, No 81. N. Orléans. 2 nov.

P. CUSACHS, Pharmacien. Magasin en gros de Drogues, de Peintures, d'Huiles, de Médicaments spéciaux, d'articles pour les confiseurs, pour les distillateurs, pour les teinturiers, &c. Encoignure Condé et St. Philippe—Nlle. Orléans. 20 juillet

MORTON & Co. MARCHANDISES SECHES, No. 25, rue des Magasins. ☞ Les ordres de la campagne seront fidèlement exécutés. 2 nov—1an

George Buchanan, Andrew Buchanan, Robert Buchanan, John O. Agnew. Geo. & Robt. BUCHANAN & Co. *Marchands Commissionnaires*, Rue Tchoupitoulas, No. 82, Nouvelle-Orléans. 10 nov

NORTH & BROTHERS, MARCHANDS DE MARCHANDISES SECHES, *Rue des Magasins*, Encoignure de celle de la Commune, NOUVELLE-ORLEANS.

JOSEPH HARROD, FRANCIS D. DARLING, G. FOSTER. HARROD, DARLING & Co. *Marchands-Commissionnaires et Expéditeurs*, ET Agents de la Ligne de Boston et de la Nile. Orléans. No. 40, rue de la Commune, Nouvelle-Orléans. 17 mai

DAVID & CHAPUS, IMPORTATEURS DE MARCHANDISES FRANÇAISES, ANGLAISES, ALLEMANDES ET DU PAYS. Vendent en gros et demi-gros, *No. 33, rue de Chartres, près celle Conti.* 4 juin

J. F. BERCIER. FRANCISCO TIO. J. F. BERCIER & Co. Grocers et marchands en général, No. 45 Vieille Levée. Ont constamment un assortiment de groceries fraîches, vins, liqueurs, etc., à des prix libéraux. 20 oct

Nouvelle Orléans. *F. LAMPRE,* IMPORTEUR ET NEGOCIANT EN GROS, En Produits de la Havane. SUCRE. CAFE. TABAC. CONFITURES.

EMILE JOHNS, MARCHAND COMMISSIONNAIRE ET IMPORTEUR DE PRODUITS DES ANTILLES. Café, Sucre, Tabac, Cigares.

AVIS—Sucre raffiné de Boston—sucre en pain, en morceaux et en poudre double raffiné, ayant droit au drawback, constamment en main, et à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier. 8 juin—1an

AVIS—Les soussignés ont changé le nom de leur raison de commerce en celui de W. F. Vredenburgh & Co. à dater de ce jour. Les intérêts demeurent les mêmes. FIELD & Co., 30 Vieille Levée. 1 janv

W. F. VREDENBURGH & Co., No. 30, Vieille Levée, font des avances libérales sur consignations de sucre, coton, plomb, saumons &c. à R. H. Field & Co. à New York, et à M. Field Fowler, à Boston. 1 jan—1 an

AVANCES libérales sur consignations adressées à nos amis à St. Louis. MERLE, BEYLLE & Co. 79 Tchoupitoulas.

AVIS—Messieurs J. C. STOUSE et [illegible] OBIER, sont associés dans notre maison, à partir de ce jour. 1er. septembre 1844—☞ CHARLES OBIER & Co.

ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE. COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE DE L'OCEAN—Bureau rue du Camp, No. 45. Directeurs: W. A. Gasquet, Président. Wm. W. Montgomery, J. B. LeBeau, F. E. Ducongé, Edw. Saiff(?), A. Gordon, R. W. Montgomery, J. C. Harrison, W. C. Squier. CHS. BRIGGS, Secrétaire. On assure toute espèce de propriétés contre les risques du feu, aux taux les plus raisonnables; et en cas de pertes, les réclamations sont faites avec promptitude et libéralité. 17 mars

Académie d'Elisabeth, A Washington, près de Natchez (Miss.)

MR. & Mme FORD ayant pris charge de cette institution, qui est placée dans un lieu sain et possède de vastes édifices, espèrent avec confiance que leur grande expérience [illegible] la réputation de cette Académie. Les élèves [illegible] instruites d'après les meilleurs systèmes adoptés.

PRIX DES LEÇONS DE CINQ MOIS.

Sur toutes les branches de la langue anglaise	$25
Le français, le latin ou l'italien, pour chaque langue	10
Dessin et peinture	10
Musique, sur piano, harpe ou guitarre,	30
Pension	61

4 juin—☞

Mme. DESRAYAUX, DIRECTRICE D'INSTITUTION, désire placer à la campagne, pendant l'été, UNE DAME d'un talent distingué sur le piano, arrivée de Paris il y a près de deux ans, et attachée, comme artiste, à l'établissement de Mme Desrayaux. On désire aussi placer à la campagne une institutrice française. 6 juin

DEMANDE—Une personne acclimatée et connaissant parfaitement les affaires d'une maison faisant l'importation de marchandises sèches et d'affaires commerciales en général, trouvera une place en s'adressant par écrit, et remettant la lettre à la poste boîte E 121. Les demandes qui ne seraient pas accompagnées de recommandations de personnes bien connues, ne seront pas prises en considération. 6 ju

Dr. Stephen H. Bardasch, No. 300, rue Royale, entre St. Philippe et Ursulines. A le plaisir d'informer ses amis et le public en général, qu'il est de retour en cette ville, et étant connu depuis douze ans, dans cet Etat, comme médecin et chirurgien praticien, il espère obtenir la continuation de la confiance que lui ont accordée ses amis et le public de la Nouvelle Orléans. 30 mai—30

LE soussigné partant prochainement dans le but d'aller faire ses achats sur les marchés européens et américains, invite les personnes qui lui doivent de vouloir bien solder leur compte sur présentation, et celles à qui il doit de vouloir bien lui présenter leur compte. Il profite de cette occasion pour offrir ses marchandises à des prix très réduits, pour du comptant. D B MACARTY, 230, Bourbon. 4 juin

EN débarquement des navires Sultana et Bartelle, de New York, et à vendre par les soussignés, Indiennes, en couleurs claires, dessins nouveaux et à meubles, Cotonnades, de divers genres, dispositions nouvelles, Mousselines, Jaconats et balzorines imprimées, Toile imprimée pour habillements d'été, Coton écru et blanc, do Lowell, 3/4 et 7/8, Percale noire et en couleur, [illegible] de diverses qualités, indiennes bleues, Brin pour moustiquaires, Toile d'Irlande pour chemises, Coutils pour pantalons, serviettes et nappes, Mousseline unie et à carreaux, de damassée, [illegible] noir et blanc, soie à coudre en couleur, Bas et gants en coton, etc. etc. Aussi en magasin, un bel assortiment de marchandises françaises, anglaises et américaines, reçues par les derniers arrivages. BORDERES & Co, 14, Canal. 8 juin

BUREAU D'AGENCE GENERALE.

LE soussigné, a établi dans la ville de St. Landry, Opélousas, un bureau d'agence pour la collection des billets, traites, &c. dûs soit aux Opélousas ou aux Attakapas. Il se chargera également de ventes d'esclaves qui lui seront envoyés de la ville ou d'autres lieux; ainsi que d'achats de terres, chevaux, et autres produits. On pourra obtenir tous les renseignements désirables, en s'adressant aux références données ci-dessous. Les ordres pourront être laissés à J. F. Bercier & Co., 45, Vieille Levée. L. BERCIER, Père.

Références: J. Alfaro, F. Pascal, A. A. Peychaud, F. Tio. 29 mai—3m

CHANGEMENT DE DOMICILE.

MR. TRON, prévient le public qu'il a transporté son bureau de prêt sur dépôt et d'achat d'or et d'argent de la rue St Louis, No 77; il est présentement, rue Bourbon, entre St Louis et Conti, No 162, et continue, comme par le passé, à faire des prêts sur toutes sortes de marchandises, et principalement les achats d'or et d'argent, dont il paie la véritable valeur de ces métaux. Les personnes sont priées de ne pas envoyer des enfans ni des esclaves. 7 juin

EMMAGASINAGE—On peut recevoir [illegible] dans les Entrepôts de [illegible] de l'UNION [illegible] WESTERN, par EMERSON, TOURNE & Co. 180 Tchoupitoulas. 7 mai

Succession de Francisco de Lizardi.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession, et à toutes autres personnes que cela peut concerner, de montrer cause, sous dix jours, à dater de la présente publication, pourquoi le compte présenté par Félix Grima, exécuteur testamentaire de la succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte. Par ordre de la Cour, W. F. C. DUPLESSIS, Régistrar des Testamens. 5 juin

Nouvelle-Orléans: VENDREDI MATIN, 13 JUIN 1845.

Les membres du comité, chargé par le dernier meeting de choisir des délégués à la Convention de Bâton Rouge, sont priés de se réunir lundi soir, 16 du courant, à 7 heures du soir, à la Bourse St-Louis.

Le Feliciana Whig arbore, en tête de ses colonnes, la bannière du Général WILLIAM DEBUYS comme candidat à la place de gouverneur, sauf l'approbation de la Convention Whig qui doit prochainement se réunir à Bâton Rouge; et il soutient vigoureusement, nous avons presque dit victorieusement, ses droits de préférence.

Nous voyons avec plaisir la presse de la campagne prendre l'initiative à ce sujet: cela prouve que l'esprit public n'y sommeille pas. Quant aux whigs de la ville, ils ne désirent rien tant que l'union et le triomphe du parti; aussi, accepteront-ils cordialement le choix de la majorité des délégués. Ils font seulement des vœux pour que ce choix tombe non seulement sur un homme convenable, ce qui serait suffisant en temps ordinaire, mais aussi sur un homme éminent et populaire dont la nomination soit accueillie avec enthousiasme dans toutes les parties de l'Etat—car il ne faut pas oublier que la prochaine lutte aura une importance décisive, pendant de longues années du moins, sur l'avenir des partis et sur la prospérité publique en Louisiane.

Mais qu'il nous soit permis de faire remarquer qu'il serait temps de choisir des délégués. La Convention whig de Bâton Rouge se réunira le TROISIEME LUNDI DE JUILLET, époque tacitement acceptée par tous. Or, d'ici là, le temps est fort court pour faire tous les préparatifs nécessaires. Plus la lutte sera importante et contestée, plus il est essentiel que notre candidat soit l'expression vivante de sentimens de la masse du parti. Il faut donc que chaque paroisse, sans exception, soit représentée à la Convention, et puisse avoir sa part d'influence sur ses délibérations. C'est par ce moyen qu'on évitera ces jalousies, ces récriminations, ces plaintes touchant des injustices réelles ou prétendues; car si chacun envoie des représentans de son opinion, la Convention réfléchira exactement l'opinion de tous les Whigs Louisianais.

Si la nouvelle Constitution est acceptée par le peuple, ce qui est assez probable, la prochaine élection sera la plus importante qui ait jamais eu lieu en Louisiane. On aura alors à élire un Gouverneur, un Lieutenant Gouverneur, et les deux Chambres de la Législature; et ces élus auront ensuite à renouveler le corps judiciaire et tous les fonctionnaires non électifs.

Nos adversaires qui comprennent parfaitement l'extrême importance de la prochaine lutte s'y préparent avec un soin tout particulier; ils s'organisent et se disciplinent de manière à concentrer leurs forces et à ne pas perdre un vote.

Que cet exemple nous profite. Nous sommes les plus forts, les plus nombreux; et si nous sommes seulement aussi zélés qu'eux, la victoire nous est assurée; mais il ne suffit pas de faire des vœux, il faut agir et se montrer.

Il est donc essentiel, nous le répétons, qu'on se concerte et qu'on s'entende; que toutes les paroisses de l'Etat envoient ses délégués à Bâton Rouge; et que ces délégués, comprenant dignement leur mission, fassent tomber leur choix sur le candidat le plus digne, le plus justement et le plus universellement populaire.

CHRONIQUE LOCALE.

Accident fâcheux.—Hier matin, tandis que les chars du chemin de Pontchartrain se rendaient au lac, un enfant de 11 ans, voulant s'élancer d'un des chars, est tombé près des roues et a eu un pied tellement fracturé qu'on a été obligé de lui en faire l'amputation. Cette opération a été faite par le Dr. Mueller, à l'hôpital Luzenberg.

Cour Criminelle.—Frederick Eareman, accusé de s'être introduit par effraction dans le magasin de Green T. Bros, rue de la Commune, a été mis hier en jugement et trouvé coupable, mais fortement recommandé à la clémence de la cour.

Jacob Leonard, accusé d'assaut et batterie, a été mis en jugement et trouvé coupable.

John Reese, accusé de vol, et Thimoty Kennelly, accusé d'avoir reçu des objets volés, ont été mis en liberté.

Suzanne Hobbard, arrêtée sous une accusation de vol, a été envoyée par le recorder Génois devant la Cour Criminelle.

COUR DU RECORDER LEWIS.—Wm. Horey alias Curry, arrêté sous l'accusation d'avoir volé huit paires de bas d'un marchand sur l'Esplanade, a été envoyé pour six mois à la maison de travail.

—Andrew Dailey, Daniel Phalen et Jos. Venable, h. c. l., arrêtés comme gens suspects, n'ayant pu fournir cautionnement pour leur bonne conduite, ont été envoyés pour six mois à la maison de travail.

—John Wildouger, pour la même cause, a été condamné à une semblable peine.

La malle du Nord a manqué hier au delà de Columbus (Géorgie.)

M. CLAY qui était parti de Louisville pour se rendre à St. Louis, a été obligé de revenir au point de départ attendu que le Majestic a échoué. M. Clay souffrait beaucoup d'un violent rhume. Il doit retourner à Lexington et attendre, pour faire son excursion à St. Louis, que les eaux soient plus hautes.

Au journal l'*Abeille*.

Messieurs,

Veuillez avoir la complaisance d'insérer dans votre journal l'article suivant:

D'après le jugement rendu en Cour Criminelle contre M. Denis McAfee, (juge de paix au 1er. district de la paroisse Jefferson, village Gretna,) pour assaut et batterie, nous espérons que Son Excellence le Gouverneur ne nous condamnera pas à avoir pour magistrat et pour guide, un homme que vient de condamner un jury de douze citoyens Américains.

Nous ne doutons pas que Son Excellence aura égard à la pétition qui lui a été présentée il y a peu de temps, en faveur d'un homme qui possède toutes les qualités requises pour faire un bon juge, et qui s'appuie sur l'estime de la population.

LES HABITANTS du 1er. district de la paroisse Jefferson.

MOBILE.—La souscription en faveur des incendiés de Pittsburg, s'est élevée dans cette ville à $1,652 50.

—Des personnes qui sont à même de le savoir, dit le *Herald*, assurent que le nombre des nègres marrons qui errent autour de la ville, est plus considérable qu'à toute autre époque.

—Un forte pluie est venue inonder Mobile lundi dernier; elle tombait avec tant d'abondance que l'on aurait pu aller en bateau dans certaines rues: "la rue Dauphine, dit le *Herald*, était la miniature du Mississipi."

COTON.—On lit dans la *Tribune* de la Pointe-Coupée: "Il y a une dizaine de jours, une grosse touffe de cotonnier en fleur, venu en plein champ, nous a été envoyé de la plantation du juge Cooley, sur le Bayou Grosse-Tête, par l'économe, M. L. Kaiser. Les fleurs étaient remarquablement grandes et belles. M. Kaiser assure que la plus grande partie du coton, le long du bayou, est en pleine floraison et a bien plus belle apparence que celui qui vient près du fleuve. Il y a quelques jours, nous avons remarqué nous mêmes plusieurs cotonniers en fleurs sur le fleuve, et nous croyons que sous peu toutes nos campagnes offriront un aspect bariolé de vert, de rouge, de bleu et de blanc. Les tems secs que nous avons éprouvés récemment, ont permis à presque tous nos planteurs de se débarrasser des herbes, et le coton a repris une apparence vigoureuse et pleine de promesse; sauf dans quelques parties basses où il manque. La canne à sucre et le maïs présentent aussi un bel aspect, et donneront sans nul doute d'excellens produits."

INDIENS.—L'Assemblée des Indiens Occidentaux, dont il est question depuis si longtems, s'est ouverte le 30 avril à Deep Fork, sur le territoire de la nation des Creeks. Cette assemblée a été provoquée par les dissensions survenues récemment entre les Pawnee-Mahas et les Creeks; on espère qu'elle aura d'heureux résultats.

Orégon.—On assure que plus de trois [illegible] émigrants sont partis ce printems du comté de Platte, (Missouri) pour aller s'établir dans l'Orégon. Pour peu que cela continue, le titre de l'Union à cet immense territoire se trouvera bien vite assuré. La victoire doit rester aux plus actifs.

Le brick Ajax.—Ce batiment parti de la Nouvelle-Orléans le 24 avril, avec une cargaison de provisions pour les Barbades, est entré le 15 mai, en détresse dans le port de Savannah. Le 3 mai, une voie d'eau s'était déclarée, et l'Ajax avait essayé de s'arrêter aux Tortues; mais le mauvais tems ne le lui avait point permis, et il dût s'estimer heureux d'arriver à Savannah. A la première inspection qu'il subit, on déclara qu'il était hors d'état de continuer la navigation; il fut mis sur le chantier, et un second examen prouva qu'avec quelques réparations, il serait fort en état de reprendre ses voyages. Les réparations sont achevées; "et sous peu de jours, dit le *Republican* de Savannah du 7, il mettra en mer."

Un jeune mariage.—Le *Register* de Knoxville, (Tennessee) annonce le mariage de M. Frédéric Paine, jeune homme de *cent-deux ans*, avec Mlle. Dureau Mannon, rosière de *trente quatre*.

Une histoire d'amour.—Une belle demoiselle du comté de North-Adams [Ohio] avait deux amoureux entre lesquels elle éprouvait quelque difficulté à se prononcer. Décidés à en finir, elle leur donna rendez-vous chez le magistrat, après leur avoir annoncé qu'à elle déclarerait son choix et leur avoir fait promettre que l'amant rejeté non seulement se soumettrait à son sort, mais encore qu'il paierait les frais du mariage, ferait un cadeau de cinq piastres à la fiancée et quitterait le pays pour un an. Les choses se passèrent selon les desirs de la belle, et l'amant désappointé est parti le cœur plein de désolation.

IOWA.—Un individu du comté de Madison, nommé James McMillin, eut quelques difficultés avec les deux frères Lichlighter; et à la suite d'une discussion fort vive, s'étant muni d'un couteau de boucher, il tua l'un des deux frères auquel il porta sept blessures. Il avait échappé aux premières poursuites.

Variétés.

PARIS, 10 mai 1845.

A peine la saison des bals est-elle finie à Paris, que la chronique anglaise nous annonce l'ouverture des salons de Londres. Le carnaval anglais commence avec le mois de mai et se termine en juillet. Nos excentriques voisins sacrifient tout à l'originalité, même le bon sens et la raison; mais ici ce n'est point un bizarre caprice qui les guide, ils obéissent à la loi que leur impose un déplorable climat. Si l'aristocratie anglaise quitte la campagne au moment où la nature fleurit et s'épanouit, c'est que la ville n'est habitable qu'à ce moment-là; pendant quelques semaines Londres cesse d'être submergée par le brouillard; alors seulement la ville est visible et praticable: il faut profiter de cette trève. Le beau monde, qui passe l'automne et l'hiver à la campagne, vient à la fin du printemps habiter les hôtels du *West-End*; la société se recompose, les fêtes s'organisent, et cette année-ci, comme à l'ordinaire, c'est la reine Victoria qui a donné le signal des danses au palais Buckingham.

On a remarqué cet hiver aux Tuileries, chez lord Cowley et dans les principaux salons parisiens, plusieurs Anglaises d'une grande beauté. La chronique a souvent cité par leurs noms ces charmantes ladies, qui, après avoir fait l'ornement de nos fêtes, doivent aller reprendre et continuer à Londres le cours de leurs triomphes;—c'est là, du moins, ce que l'on supposait.

Mais non.—Il y avait mardi dernier, chez madame la comtesse de Ma..., un de ces bals devenus si rares dans notre mois de mai, et à ce bal on a vu, avec autant de surprise que de plaisir, figurer toutes les belles Anglaises de Paris. Elles ne sont pas parties; elles ne partiront pas, ou du moins, si la belle saison les met en voyage, ce n'est pas à Londres qu'elles iront. Vienne, Berlin, Naples et Florence,—comme Paris,—possédaient l'hiver dernier de merveilleuses ladies, de ravissantes miss, qui n'ont pas repris au printemps le chemin de leur patrie. Aussi, les premiers bals de la saison de Londres, et principalement les fêtes de la cour, étaient-elles à peu près complètement dégarnies de jolies femmes. Les chroniques assurent que cette absence doit être attribuée à la secrète volonté de la reine Victoria. Sa Majesté ne veut pas que le prince Albert ait des distractions; elle tient essentiellement à ce que ses attraits royaux fassent battre le cœur de son jeune et vaillant époux. La fidélité allemande, l'excellente discipline conjugale dans laquelle sont élevés les Cobourg, et les nombreuses garanties que le prince Albert a particulièrement données à l'hymen, ne suffisent pas aux avides inquiétudes de la reine. Pour la tranquilliser, il faut que toute possibilité de séduction disparaisse.—A la cour d'Angleterre comme partout, et comme toujours, une jolie femme est encore pour un mari le moyen le plus sûr de parvenir aux honneurs; mais pour tirer parti de ce moyen, il faut que le mari fasse voyager sa femme et la tienne éloignée du cercle dans lequel tourne l'époux de la reine. Avoir une jolie femme et ne pas la montrer, voilà le secret de réussir au palais Buckingham. Les maris font leur chemin à la cour pendant que les femmes restent confinées dans leurs terres ou bien séjournent au sein des plaisirs que leur offrent les cités les plus florissantes de l'Europe.

Dieu sauve la reine! Telle est la devise des bons courtisans. La reine sera sauvée peut-être, mais son salut pourra coûter cher à ses dévoués serviteurs.—En attendant, la proscription et l'exil ont fait perdre à la belle saison de Londres tous ses charmes et tout son intérêt. Les bals languissent, les fêtes sont inanimées, et la plupart des lions aristocratiques,—ceux que l'ambition ne retient pas à la cour,—partent pour le continent, et vont porter aux jolies femmes exilées des nouvelles de leurs maris.

...., Rubini faisait un voyage musical en Allemagne avec un pianiste célèbre et chevelu. Dans cette course triomphale, chacun des deux artistes s'était chargé de payer une partie de la dépense, en attendant de régler le compte des frais communs. Rubini payait les chevaux de poste et la carte des hôteliers; le pianiste payait les frais de concerts. Quand ils furent arrivés au terme du voyage, Rubini présenta sa note qui se montait à un chiffre respectable, et il ne fut pas médiocrement surpris de voir en tête du mémoire de son collègue un article ainsi conçu:

—A Munich, pour enthousiasme, 200 florins.

Pareil article se trouvait mentionné à chaque station musicale. Le total de l'enthousiasme s'élevait à trois mille florins.

—Cela vous étonne? lui dit le pianiste. Vous n'avez donc pas le secret des grands succès? Vous pensez peut-être que l'on rencontre gratuitement sur son passage des populations fanatiques? A Munich on a dételé mes chevaux, et de robustes admirateurs ont traîné ma voiture; à Francfort nous avons eu des sérénades [illegible] que nous avons été harangués comme des [illegible] rassemblements [illegible] et les vivats éclataient quand nous [illegible] Partout nous marchions entourés d'[illegible] et vous pensiez que votre mérite [illegible] ces honneurs, vaniteux que vous êtes! [illegible] mon cher ami, est naturellement indolent; [illegible] qu'elle s'agite et qu'elle retentisse, il faut lui payer son temps et sa fatigue. Le bruit ne se fait jamais pour rien. La comédie de la gloire exige des frais de représentation, de décors et de comparses; cela peut monter à trois mille florins, mais c'est de l'argent bien placé, car l'enthousiasme factice de la place publique, les ovations, les harangues, les sérénades et les rassemblemens entraînent la foule à nos concerts et nous rapportent vingt fois ce qu'ils coûtent. C'est ainsi que se font les grands succès, les immenses réputations, les royautés glorieuses et productives. Il faut semer pour recueillir dans ce monde où tout s'achète, même les couronnes et l'immortalité.

Rubini écouta ce discours et paya sa part de l'enthousiasme qu'il avait naïvement accepté sans en connaître le prix;—mais il se promit bien de voyager seul à l'avenir et de ne prendre en fait de gloire et d'ovations, que ce qui lui serait offert gratuitement.

Un dernier scandale vient de signaler la fin de la saison du lansquenet. L'action s'est passée la semaine dernière dans un des plus beaux salons du quartier de la Madeleine. Il y avait là une nombreuse réunion, et parmi les invités on remarquait de riches capitalistes et plusieurs joueurs d'une intrépidité reconnue. Le lansquenet s'engagea largement, l'or roula sur les tapis verts, et bientôt les événemens du jeu prirent une certaine gravité. A la fin de la soirée,—qui se termina au grand jour,—de mémorables désastres s'étaient accomplis; de fortes sommes avaient lestement passé entre des mains peu connues et remarquablement heureuses.

Parmi les joueurs malheureux, il en est deux qui perdirent, l'un quinze mille francs, l'autre vingt mille. Ils commencèrent par payer l'argent perdu sur parole; le juste soupçon qu'ils avaient conçu ne les empêcha pas d'observer les usages en s'exécutant dans le délai de vingt-quatre heures prescrit par la loi des cartes. Seulement, et pour se mettre en règle, ils exigèrent une quittance des sommes qu'ils payaient; puis ils allèrent aux renseignements, et des notes, émanées de la police, confirmèrent leurs doutes. Ils avaient eu affaire à deux grecs reconnus et inscrits comme tels sur le grand livre des flibustiers aristocratiques. L'un s'intitulait baron allemand, l'autre baronnet anglais.

Munis de ces renseignemens authentiques, les deux honnêtes victimes intentent un procès, non pas aux grecs, qui seraient peu solvables, mais au maître de la maison dans laquelle ils ont été dépouillés. Ils vont lui demander devant la juridiction civile le remboursement des sommes perdues,—prétendant qu'il doit être responsable du tort qu'il leur a causé en les attirant chez lui et en les mettant aux prises avec des escrocs. Leur dossier se compose de la lettre d'invitation, de la quittance des grecs et des notes de la police. Ce sera un procès curieux, intéressant et moral;—une bonne leçon pour les maîtres de maison imprudents et superficiels qui ouvrent leurs salons à toute espèce de gens, et qui favorisent ainsi par leur insouciance coupable l'industrie des aigrefins et la ruine de quelques étourdis.

La plupart des artistes qui ont figuré avec plus ou moins de bonheur dans les soirées ou matinées musicales de l'hiver sont déjà partis pour leur tournée d'été. Les plus intrépides vont chercher fortune à l'étranger;—quelques-uns des plus distingués se contentent de parcourir nos provinces.

Il y avait foule de visiteurs, ces jours derniers, au Luxembourg, où la société d'horticulture exposait ses fleurs, non loin de la chambre des pairs. Voilà, pensez-vous, un singulier voisinage:—les fleurs et les pairs de France,—le printemps des jardins et l'automne de la politique. Cependant le rapprochement serait facile, car, on le sait, chaque fleur a une signification consacrée par un vocabulaire spécial; chacune exprime un sentiment, une prétention, une vertu, un défaut, une faiblesse. Il n'est pas d'assemblée si nombreuse et si variée, qui ne puisse trouver pour chacun de ses membres une fleur symbolique. On ferait aisément un bouquet de la chambre des pairs;—bouquet qui serait peut-être d'une composition bizarre et d'un parfum peu flatteur, car pour être compris par ceux qui parlent la langue des jardins, il faudrait admettre dans ce salam parlementaire le basilic, l'absinthe, la ciguë, le genièvre, le pied d'alouette, l'ellébore et le pavot.

M. le duc de Devonshire, le plus riche horticulteur d'Angleterre, et sans doute du monde entier, est venu tout exprès à Paris pour voir l'exposition des fleurs; M. le duc Decazes lui a fait les honneurs du Luxembourg, et l'a invité gracieusement à la noce de sa fille, qu'il mariait à un riche marchand de tapis de Tournay, en Belgique. L'aristocratique politesse du gentilhomme anglais lui faisait un devoir de tout admirer, de ne s'étonner de rien, et de traiter M. Decazes sur le pied de l'égalité, c'est-à-dire de duc à duc. Mais n'était-ce pas aller un peu trop loin et mal déguiser l'épigramme que de s'émerveiller bien haut à l'aspect des serres du Luxembourg, quand on a, comme M. le duc de Devonshire, des serres dans lesquelles on se promène en voiture à quatre chevaux?

Un changement de règne s'est effectué doucement et sans bruit dans le monde dramatique.

Cette circonstance de — sans bruit — est d'autant plus remarquable, que la chose s'est passée à l'Opéra-Comique. Après avoir heureusement gouverné ses états et recueilli d'amples bénéfices, M. Crosnier s'est trouvé assez riche et assez fatigué pour abdiquer. Ses sujets, qui le regrettent, lui ont joué à son départ une petite scène d'adieux tout à fait dans le genre du théâtre. Acteurs et actrices se sont rendus chez l'excellent directeur, se sont rangés sur deux lignes et ont chanté un chœur approprié à la circonstance, musique de M. Halévy; puis le doyen de la troupe s'est avancé et a présenté un chapeau à M. Crosnier très surpris.

"Monsieur,—a dit le doyen,—chacun de nous réclamait l'honneur de vous exprimer nos sentiments communs. Nous n'avons pu nous mettre d'accord,—chose bien rare à l'Opéra-Comique.—C'est pourquoi nous avons confié au hasard le soin de décider entre nous. Tous nos noms sont dans ce chapeau: prenez en un, et l'élu du sort vous dira ce que nous avons au fond du cœur."

M. Crosnier, très ému, plongea immédiatement la main droite dans le couvre-chef et il en retira,—non pas un bulletin,—mais une magnifique tabatière d'or sur laquelle étaient gravés l'hommage, les adieux, les regrets et les noms de tous les artistes du théâtre.

Il était impossible d'offrir une tabatière d'une façon plus délicate et plus dramatique. La scène se termina par un attendrissement général.

Paris, 10 mai.

Nous avions promis d'être paresseux, et nous tenons notre promesse; nous vous avons fait espérer des vers charmans, des scènes de proverbes spirituelles et amusantes, les voici; nous y mêlerons quelques mots d'explication seulement. La grande fête dramatique donnée rue d'Anjou a été superbe. La représentation a commencé par un prologue en vers; ses vers d'un homme d'esprit, célèbre comme prosateur, ont obtenu un immense succès; l'auteur les a dits lui-même, et admirablement. Son costume était simple; il portait le modeste uniforme d'un allumeur de quinquets dans l'exercice de ses fonctions. Tout en arrangeant le Théâtre, il disait son opinion sur la pièce qu'on allait jouer, et ce jugement était assez sévère:

"Ils disent là-dedans que ce sera joli;
"Je serais bien fâché de n'être pas poli,
"Mais ce que j'en ai vu m'a paru pitoyable;
"La répétition est allée à la diable.
"Et puis, quel choix de pièce!... un canevas bouffon,
"Plaisant si vous voulez...mais qui manque de fond..."

Le traître dénonce au public les endroits faibles de l'ouvrage, et il engage les spectateurs à les siffler très franchement; il raconte ses griefs, ses succès, ses aventures de jeunesse, tout cela avec beaucoup d'esprit et de gaîté. Il termine en disant:

"Vous sifflerez,
"J'y compte; et maintenant je vais dans les coulisses
"Me moquer des auteurs et lorgner les actrices."

Mais on ne l'a pas laissé longtemps dans les coulisses; on a demandé avec fureur l'auteur du prologue: alors il a changé son costume modeste de garçon de théâtre contre le prétentieux habit noir du régisseur, et il est revenu sur la scène réciter cet impromptu charmant, qui a semblé du meilleur goût à tous les gens d'esprit qui se trouvaient là, et il y en avait un grand nombre:

De ces vers innocens vous demandez l'auteur,
Messieurs, et c'est pour eux un succès trop flatteur!...
L'auteur est un rimeur vulgaire
Qu'Apollon ne visite guère,
Et qui, de la muse, en naissant,
N'eut pas un regard caressant.
C'est un pauvre écolier qui ne sera point maître!...
Vous devinez déjà qui ce ne peut pas être.
Ce n'est pas Lamartine et ce n'est pas Deschamps,
Ce n'est Victor Hugo ni Dumas dont les chants
Ont le tour libre et fier qui les fait reconnaître;
Ce n'est pas de Vigny, Barbier, Brizeux, Musset,
Vous les auriez nommés; ce n'est pas Sainte-Beuve:
Ce n'est pas plus Mery que Barthélemy. C'est
Un amateur qui n'a pas fait sa preuve
Au tournois poétique; un homme sans renom
Dont Ladvocat, Gosselin, ni Dumont,
Ne publia pas une rime,
Et qui, déclinât-il son nom,
Garderait encore l'anonyme!

Ce qu'il y a d'amusant dans ceci, c'est que l'auteur de ces vers, qui a bien voulu nous autoriser à les publier, nous a demandé de ne pas le nommer; il craint que cette plaisanterie d'un jour ne lui nuise dans une ambition très sérieuse de toute sa vie. Croyez donc à la modestie de cet auteur *qui déclinât-il son nom, garderait encore l'anonyme!*.... Il veut cacher son nom; donc il a un nom; il veut rester inconnu....donc il est célèbre. Hypocrite!

Après le prologue, la pièce intitulée: *Paris dans la Lune* a commencé. Au premier acte, la scène se passe encore sur la terre; on n'est dans la lune qu'au second acte; il n'y a pas unité de lieu. On pourrait même dire que la pièce est en trois actes, le dernier acte se passant dans la petite ourse; mais n'anticipons pas sur les événemens. Un astronome vient d'inventer une machine merveilleuse, un canon d'une espèce nouvelle, chargé d'un boulet vivant; la machine est complète, il ne manque pour l'éprouver qu'un boulet de bonne volonté; mais hélas! si nous avons, grâce aux progrès de la civilisation, des baïonnettes intelligentes, nous n'avons pas encore des boulets intelligens, d'une imagination exaltée, prêts à s'élancer dans la lune pour aller surprendre tous les secrets de cette pâle capricieuse. L'astronome, coiffé d'un lourd turban, vêtu comme un Mage, racontant les merveilles de sa découverte; c'est ainsi. Nous ne traduisons pas son nom; ses vers seront moins discrets que nous:

L'ASTRONOME, seul—[La scène est en 1800.]

Notre siècle est illustre, il faut le reconnaître,
L'homme qui maintenant prend la peine de naître,
A la veille de voir l'autre an mil et neuf cent,
Envers ses pères morts sera reconnaissant.
Récapitulons bien toutes nos découvertes:
Nous avons inventé quatre lentilles vertes
Qui peuvent nous montrer, la nuit, quand nous dormons,
D'abord la lune avec ses volcans et ses monts,
Et son peuple hydrophobe, armé d'une lunette,
Riant de voir tant d'eau mouiller notre planète;
Puis Vénus, où la femme a de superbes droits;
Elle y gouverne l'homme; elle y nomme des rois
Qui sont reines; elle a dans sa vie enivrante
Trois cent soixante-cinq cachemires de rente;
Met un sceptre de fer sur les époux tremblans,
Et, pour charmer l'ennui fait la traite des blancs!
Nous avons inventé de plus une machine
Qui nous permet de voir ce qui se passe en Chine;
Et tout ambassadeur qui vient, avec des dons,
Pour séduire Pékin, d'ici nous l'entendons.
Nous avons remplacé par une île volante
Tous les chemins de fer; leur marche était trop lente;
On y mourait d'ennui; les wagons imposteurs
Ont fait aux voyageurs perdre beaucoup de tems.
Nos fils ignoreront cette longue souffrance
Il fallait tout un jour pour traverser la France!
C'était l'âge de fer. Maintenant, nous allons
Atteler deux éclairs au sommet des ballons,
Et, sans trop exciter l'attelage électrique,
En hiver, on ira se chauffer en Afrique
Toutes les nuits; après, par le même chemin,
On sera de retour, ici, le lendemain.
Nous avons supprimé le gaz et les lanternes:
Ces astres de la rue étaient bourgeois et ternes!
Il a fallu créer, pour les besoins du ciel,
Le soleil de la nuit globe artificiel,
Qui, dissipant l'horreur des ténébreuses scènes,
Se lève à Trianon, et se couche à Vincennes;
Paris est devenu port de mer; les vaisseaux
S'amarrent au mouillage, entre Meudon et Sceaux;
Sous l'antique Pont-Neuf l'Océan se promène;
Il a bu la rivière; et, dans son grand domaine,
Montre les paquebots qu'on nous promit, enfans,
De la force, chacun, de cent vingt éléphans.
Alors, je me suis dit, puisque le siècle invente,
Inventons: j'ai pensé trois nuits, et je m'en vante
D'avoir imaginé quelque chose de neuf,
Or, voici ma machine. il faut que je la nomme
D'un nom grec; dans un tube on introduit un homme
D'un courage éprouvé, qui ne redoute rien,
Et doit franchir l'azur aérien.
Puis, si ma théorie arrive à la pratique,
Je charge ce canon de vapeur magnétique,
Au degré d'élixir, telle que passe dans l'air,
Le tonnerre d'orage, à cheval sur l'éclair;
Je touche le ressort; l'homme est vomi; l'espace
S'élargit pour aider le voyageur qui passe,
Et qui dans un clin d'œil, à la lune arrivant,
Au front lui fait un trou, comme un boulet vivant.
Par malheur, jusqu'ici je n'ai trouvé personne;
Aux portes des maisons, à toute heure, je sonne
Pour trouver ce boulet qui charge ce canon,
J'offre à tout cette place, et chacun me dit: Non!
Ah! si j'osais, j'irais!...Mais, hélas! à mon âge,
On est timide, on a l'horreur d'un long voyage:
Quoique sûr de mon fait, c'est un pas hazardeux!
Et puis, si j'étais court d'un kilomètre ou deux!
Si mon pied lourd glissait au seuil de la planète!
Quel abîme sous moi! Le saut serait honnête!
On a bien quelque espoir de trouver en chemin
Une auberge lunaire où s'accroche la main,
Un cheveu blanc, tombé du front d'une comète;
Mais, si je n'avais rien pour reposer ma tête,
Il me faudrait courir, le soleil dans les yeux,
Toute une éternité!...Ce serait ennuyeux.

Enfin un homme de bonne volonté se présente: c'est M. Bilboquet fils; semblable à Télémaque, il cherche sur la terre et sur l'onde son illustre père, le grand Bilboquet que vous connaissez tous. Un bruit vague qu'il croit fondé s'est répandu; on assure que l'audacieux acrobate a fait un trou à la lune; et le fils dévoué n'a plus qu'un désir, c'est d'aller rejoindre son noble père dans le disque lumineux dont il a fait sa retraite obscure. L'astronome enchanté l'installe dans la machine...commodément.—Non, c'est inutile, on ne reste là que peu de temps; on fait partir le ressort.... voilà Bilboquet dans la lune. Au second acte le théâtre représente un paysage de glaciers et rochers abruptes. Nous sommes dans la lune. Un naturel du pays paraît; il a pour coiffure un bonnet de coton orné d'un immense croissant, pour chevelure une carde de coton, ses sourcils sont en coton, ses moustaches sont en coton; tout le monde le reconnaît; on a vu cette figure-là bien souvent dans les nuages; il porte une large robe de chambre en laine bleue de ciel, brodée de lunes et d'étoiles; il a sur le nez des lunettes dont chaque verre représente une petite lune; il tient sous le bras une portefeuille d'argent orné d'une lune; c'est un ministre. Il accueille Bilboquet avec bienveillance. Seulement, lorsque celui-ci commence à chanter la fameuse romance: "Triste exilé sur la terre étrangère," il l'interrompt: dites sur la lune; et l'autre, se reprenant, continue à chanter. Le ministre vante les attraits du monde qu'il habite et qu'il gouverne. La lune a un avantage inappréciable: cet astre reflecteur reproduit tout ce qui se passe sur la terre. Non-seulement elle retrace les images, mais encore elle répète les accens, elle est peuplée d'échos fidèles qui redisent les chants les plus aimés des humains.

VICOMTE CHS. DELAUNAY.

AL PUBLICO ESPAÑOL DE NUEVA ORLEANS.

Habiendo llegado a nuestra noticia que varias personas residentes en Nueva Orleans al ver el prospecto que hemos publicado de EL IRIS TROPICAL, han pretendido desacreditar el periodico, ó prevenir contra él a los Españoles de esta ciudad, fundandose en que dicho papel sera dirigido ó redactado por alguno de los que antes lo han hecho con periodicos españoles en Nueva Orleans. No siendo esto cierto, pues que los redactores y colaboradores son personas que por primera vez emprenden semejante obra en los Estados-Unidos, creemos muy oportuno hacer esta aclaracion que tanto puede importar al publico Español de Nueva Orleans, como á los intereses de nuestra empresa. Y como siempre los hechos son los que mas hablan en favor ó en contra de toda persona y asociacion; conociendo nosotros esta verdad, y dispuestos a que se nos juzgue por nuestras obras mas bien que por nuestros dichos, hemos determinado repartir *gratis* quince dias antes de principiar su publicacion, un numero *prospecto*, que será la norma, el verdadero modelo de lo que debe ser siempre *El Iris Tropical*.

LOS EDITORES.

Nueva York, 1o. de Junio de 1845.

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.

Navire Emily Taylor, Howe, Boston, Harrod, Darling & co
Navire Goodwin, Davis, Mobile, Jenkins & Tigler
Barque Fred Perry, Chase, Philadelphie, Toby & Bogart
Goel Fanny, Patterson, Havane, Raymond & co

ARRIVES.

Navire Ontario, Jameson, de Liverpool.
Navire Watagus, Moore, de Philadelphie.
Navire Gov Davis, Upton, de Boston.
Goel Waccamaw, Vincent, de Charleston.
Goel [illegible], Palmpart, de [illegible].
Steamer Luda, Clark, de Vicksburg.
Steamer St Mary, Muggah, de St Martinville.
Steamer Fashion, Fullerton, Mobile.
Steamer De Soto, Moggie, de Grand Ecore.
Steamer Arkansas No 4, Pennywit, de Fort Smith et Little Rock.
Steamer Neptune, Perry, de Cincinnati.

DERNIERES DATES.

Boston	juin 3	Londres	mai 16
New York	juin 3	Liverpool	mai 19
Philadelphia	juin 4	Paris	mai 17
Baltimore	juin 4	Havre	mai 17
Washington	juin 4	Bordeaux	mai 16
Charleston	juin 6	Vera Cruz	mai 19
Havane	juin 1	Mexico	avril 26
Galveston	juin 1	Tampico	mai 20

BOSTON, 8 février 1845.

MM. Comstock & Ross, 10 Tremont Row.

Messieurs,—Il m'est agréable d'avoir à vous faire savoir que le BAUME DE COLUMBIE que je vous ai acheté il y a quelques temps, a fait repousser admirablement mes cheveux. Comme je vous l'ai dit dans le temps, j'avais la tête chauve depuis dix ans, et je pensais qu'aucune chose ne pouvait la faire reproduire mes cheveux; mais à mon grand étonnement et à celui de toutes les personnes qui me connaissent, j'ai maintenant la tête bien chevelue. On ne saurait donc trop prôner, et je ne puis m'abstenir de vous faire connaître ces heureux résultats.

Votre dévoué serviteur, JAMES WHITING.

☞ Ce baume est en vente à la Nouvelle Orléans, chez Comstock & Rumsey, No. 56, rue Poydras.

SYLVANDIRE, PAR ALEXANDRE DUMAS.

La 2me Livraison de SYLVANDIRE, ouvrage nouveau d'Alexandre Dumas est présentement en vente chez Vor. Hebert, 149, rue de Chartres.

N. B. L'ouvrage formera 3 parties, il sera publié en 3 livraisons.

Prix de l'ouvrage.................50 cents.

Nouveautés Littéraires. LIBRAIRIE DE VICTOR HEBERT, 149, rue de Chartres.

REÇU à cette librairie par le navire Europeen, du Havre les ouvrages suivans:

Mystères des Théâtres, par un vieux Comparse; Jésuites peints par eux-mêmes; Biographie de Tom Pouce; Citoyen Timon, vicomte de Cormenin; Du ton et des manières; [illegible] de la société; Grand jeu de société, pratiques secrètes de Mlle Le Normand; Vies des Saints, édition illustrée; Louis Blanc, Organisation du travail; Michelet et Quinet, Code des Jésuites; Langlois, Dictionnaire de Géographie; Lavallée, Histoire des Français; Racine, Œuvres, édition nouvelle; Lagrange, Droit Romain; Oscar, le Barreau Français; Thiers, Révolution Française, nouvelle édition en 10 vols in-8o, avec gravures; Weiss, Biographie Universelle, 6 vols; Dictionnaire de la Conversation, en 63 vols; E. Sue, Mystères de Paris, 4 vols grand 8o; Diable à Paris, 1 vol grand 8o; Etrangers à Paris, 1 vol; Raspail, Manuel de la Santé; Dumas, Reine Margot, 4 vols; A. Lavergne, Châteaux et Ruines Historiques de France, 1 vol; grand assortiment de pièces de théâtre nouvelles. Aussi les opera suivans: Reine de Chypre, Lucie de Lammermoor, Don Sébastien, Charles VI, Guillaume Tell, Huguenots, la Juive, [illegible], Ambassadrice, Domino Noir, Favorite, Marie Stuart, Robert le Diable; Jourdan, Pharmacopée; [illegible], Dictionnaire de Géographie; Saint Laurent, Dictionnaire Encyclopédique; Francœur, nouveau Dictionnaire des Arts et Métiers; Livres Sacrés de l'Orient, 1 vol; collection complète des classiques latins français, 12 vols gros 8o; [illegible] de Cythère, Thuilleur portatif, Chansons Maçonniques; Franc maçonnerie justifiée; [illegible] maçonnerie symbolique; assortiment d'ouvrages de philosophie, par MM Victor Cousin, Duval jeune, Jouffroy, [illegible], Thurot, St Hilaire, Damiron, &c; grand choix de livres de Médecine, d'Anatomie, Chimie et de Pharmacie. Juif Errant illustré, 12me et 13me livraisons; le Musée et ses Mystères; Chants et chansons populaires de la France, 3 volumes. 13 ja

AVIS AUX MEDECINS.

LE soussigné vient de recevoir par le navire Europeen, du Havre: Un assortiment considérable de livres de médecine, d'anatomie et de chimie, ouvrages nouveaux, éditions de Paris, &c. Vor HEBERT, 149, Chartres. 13 ja

Juif Errant Illustré.

LA vingt quatrième livraison du Juif Errant par E. Sue illustré par Gavarni est en vente chez V. HEBERT, 149 rue de Chartres. 13 juin—3t

TROUVE dans les rues, un CHIEN DOGUE. Le propriétaire pourra le réclamer en s'adressant au bureau de cette feuille et en payant les frais d'insertion. 13 juin—3t

DIVERS—A vendre par le soussigné, au No 27, rue de la Vieille Levée.
SUCRES—100 caisses blanc Havane, 100 do [illegible] quebrado, 100 do jaune et brun.
CAFE—200 sacs Havane vert, nouvelle récolte, 224 do de Santiago, 5 boucauts de do, 250 sacs Rio vert, 8 do de Java, vieux gouvernement.
TABAC—100 balles en tiges et rouges, Vuelta de Abajo, 25 do do de Cuba.
CIGARES—25,000 Regalias, la Realidad, 20,000 do [illegible], 12,000 Regalias La Norma, 20,000 Trabucos et Milares.
MIEL—6 boucauts et 3 barils Miel d'abeilles.
INDIGO—8 serons Guatemala.
GIROFLE—30 sacs Clous de girofle de Bourbon.
DROGUES—5 caisses Mannes, petites larmes, 1 baril Cantharides, 1 baril Colle à poisson.
12 juin F. LAMPRE.

EN débarquement du navire Edouard, venant de Bordeaux: 100 caisses prunes en paniers de diverses grandeurs, [illegible] caisses de cerises à l'eau de vie, [illegible] caisses vin de 10 bouteilles, avec étiquettes et capsules, [illegible] caisses vin blanc supérieur, 100 do. liqueurs, absynthe, kirsch, &c. [illegible] rames papier à lettres, [illegible] caisses bouchons et 4 caisses moutarde, le tout ayant droit au drawback, à vendre par RAYMOND CAHUZAC, 34, Vieille Levée. 12 juin

LAINE du Mexique—A vendre par R D BLOSSMAN, 86, Bienville. 12 juin

MARCHANDISES pour le marché mexicain.—Toile à chemises blanches et écrues, indiennes, châles, mouchoirs, &c, à vendre par R D BLOSSMAN, 86, Bienville. 12 juin

LE soussigné offre à vendre en débarquement du navire Edouard de Bordeaux: 35 barriques vin blanc Haut Sauterne, à vendre par P LONGIS, 116 Royale. 7 juin

THE frais—163 paquets thé impérial, poudre à canon et Souchong en demi caisses, caisses et boîtes de 6 et 13 livres, en débarquement des navires Clinton et Bartell, à vendre par ROBERTS & HALL, 75 Magasins. 12 juin

EPICES MOULUES—Gingembre, poivre, moutarde de Cayenne, clous de girofle, piment, &c. en boîtes et barillets, à vendre par ROBERTS & HALL, 75 Magasins. 12 ja

BANQUE DE CITE. Nouvelle Orléans, 4 juin 1845.
CHANGE sur France, à vendre à cette institution. R J PALFREY, caissier. 5 juin

CONSERVES—300 boîtes sardines de la bonne marque de A. Canaud, de la Rochelle, et 100 demi boîtes petits pois verts à vendre par E ROCHEREAU & Co. 17 et 19 St. Louis. 10 juin

ARTICLES DIVERS—En magasin et à vendre par E. Rochereau & Co. rue St Louis, Nos. 17 et 19, 40 caisses vin Haut Sauterne, Chateau Yquem, 25 do Lafite, 25 do Léoville, 25 do Latour, 20 barriques St Julien Médoc; 5 paniers Champagne, 14 caisses absynthe Suisse d'importation directe, de Dubied Père et Fils, de Couvet. 10 juin

EAU DE VIE 4me preuve, de Castillon, en demi pipes et quarts de pipe, ayant droit au drawback, à vendre par E. LARRONDE, 85, rue St. Louis. 10 ja

VIEILLE Eau de Vie de Cognac, Fine Champagne, en barils de 20 et 30 gallons, à vendre par E. LARRONDE, 85 rue St. Louis. 10 ja

VIN rouge St Julien, Médoc, en caisses de 12 bouteilles, ayant droit au drawback, à vendre par E. LARRONDE, 85 St. Louis. 10 ja

VINS blanc en demi barriques et en caisses, à vendre par E. LARRONDE, 85 St. Louis. 10 ja

VIN rouge diverses qualités, en barriques, demi barriques et en caisses de 12 bouteilles et 24 demi bouteilles, à vendre par E. LARRONDE, 85 rue St. Louis. 10 ja

HUILE d'Olive superfine, en paniers, à vendre par E. LARRONDE, 85 rue St. Louis. 10 ja

BOUCHONS—400,000 bouchons, diverses qualités, à vendre par E. LARRONDE, 85, rue St. Louis. 10 ja

FIL à Voile en pelottes de 20 à la livre, et par boucauts de 250 livres, à vendre par E. LARRONDE, 85 St. Louis. 10 ja

PRUNEAUX en paniers, de diverses grandeurs, fruits à l'eau de vie, liqueurs assorties, curaçao, anisette, &c. à vendre par E. LARRONDE, 85 St Louis. 10 ja

CHAPEAUX DE PALMIER—Très fins, pour hommes, à vendre par WM. FROST & Co., 19 Magasins. 10 juin

PANTALONS—De denime et de cotonnade, à vendre par WM. FROST & Co., 19 Magasins. 10 juin

LIQUEURS du pays—100 barils genièvre sucre double, 50 barils eau de vie 1ère et 4me preuve, 20 do imitation de 1ère et 4me preuve, 5 demi pipes do de New York, 2 pipes genièvre mélangé de New York, 50 barils rum de la Nouvelle Angleterre, en magasin et à vendre par W F VREDENBURGH & Co, 30 Vieille Levée. 10 juin

EN débarquement du navire Edouard, et à vendre par le soussigné: 52 barriques vin St. Julien Médoc, 30 de Pauillac, 20 de St. Estèphe, 20 de Margaux, 20 de Haut Talance, 20 de St. Emilion, 50 demi barriques vin blanc Haut Sauterne, 50 caisses véritable absynthe Suisse, 12 quarts de pipes Cognac J J Dupuy, ayant droit au débenture, 12 quarts de barriques Cognac Castillon, 4me preuve. W F VREDENBURGH & Co, 30 Vieille Levée.
P. S.—Une partie de ces vins sont très fins et convenant à l'usage des familles. 10 juin

CAMPHRE—6 caisses camphre raffiné, à vendre par W F VREDENBURGH & Co, 30 Vieille Levée. 10 juin
CASSE—300 nattes en magasin et à vendre par W F VREDENBURGH & Co, 30 Vieille Levée. 10 juin
POIVRE—30 sacs en magasin et à vendre par W F VREDENBURGH & Co, 30 Vieille Levée. 10 juin
GARANCE—10 barriques et barils, à vendre par W F VREDENBURGH & Co, 30 Vieille Levée. 10 juin
VIN de Porto—20 quarts de barriques, à vendre par W F VREDENBURGH & Co, 30 Vieille Levée. 10 juin
HUILE de tanneurs—30 barils à vendre par W F VREDENBURGH & Co, 30 Vieille Levée. 10 juin
VERRES A VITRE—600 caisses assortis de grandeurs, à vendre par W F VREDENBURGH & Co, 30 Vieille Levée. 10 juin
SAVON—700 caisses savon No. 1, de Boston, à vendre par W F VREDENBURGH & Co, 30, Vieille Levée. 10 juin
MUSCADE—200 livres, à vendre par W F VREDENBURGH & Co, 30 Vieille Levée. 10 juin
PLOMB en barres—50 barillets plomb en barres, en débarquement du steamer [illegible], à vendre par MERLE, BEYLLE & Co. 79, Tchoupitoulas. 6 juin
SACS en pitre—15,000 à vendre en lots à la convenance des acheteurs, par RICKER & PEARSON, 62, Camp. 6 mai

ETAT DE LA LOUISIANE.—Paroisse de St. Bernard—Cour des Preuves—En vertu d'un ordre de la Cour des Preuves dans et pour la paroisse de St. Bernard, rendu dans l'affaire de Pierre Marie vs Evariste Marie, tuteur, pour un partage, il sera vendu par le soussigné, sur l'habitation ci-après décrite, à midi, lundi, le 23 de juin 1845, l'Habitation, les Esclaves, Actions de Banque, &c. ci-après décrits, savoir:

1o. UNE HABITATION SUCRERIE située en cette paroisse, sur le Bayou aux Bœufs, à environ deux milles du fleuve Mississipi, mesurant dix arpens de face des deux bords du dit Bayou, sur quarante arpens de profondeur aussi des deux bords du dit Bayou, bornée à la ligne supérieure des deux bords du dit Bayou par la propriété de Lalla Mandeville, f. c. l., et à la ligne inférieure aussi des deux bords du dit Bayou, par la propriété de la succession de dame veuve Joseph Fossi; avec toutes les bâtisses et améliorations, et aussi quatre cent dix actions dans le fonds capital de la Banque de l'Union de la Louisiane, les chevaux, mulets, animaux, charrettes, charrues et tout ce qui se trouve attaché à la dite habitation, et les esclaves ci-après attachés à la dite habitation, savoir: [illegible] 45 ans; Ben, 31; [illegible], 30; Henry, 30; Sterling, 33; Robbin, 20; Thompson, 21; Cooley, 23; June, 34; Aaron, 45; Crespin, 35; June, 25; Louis, mulâtre, 40; Philippe, 34; Denis 16, et Lucie, 44.

2o. Pascal, 44 ans; George, 36; Auguste, 36; Mulâtre Joe, 31; Isabelle, 35; Zelime, 11; Samedi, 16, et Célestin, 40.

3o. Conchi, 45 ans; Cojoe, 40; Coffee, 40; Caroline, 45; Stephen, 24; Cochins, 22; Sally, 45; Liza, 26; Jeambart, 16; Baptiste, 11 ans; Petit Célestin, 8 ans.

CONDITIONS DE LA VENTE—L'habitation, les chevaux, mulets, animaux, charrues et tout ce qui est attaché à la dite habitation; les quatre cent dix actions de la Banque de l'Union et les treize esclaves ci-dessus désignés et attachés à la dite habitation seront vendus en un lot. L'acquéreur devra assumer le payement des sommes suivantes, savoir: Une somme de $4,030 50 cents, due à la Banque de l'Union de la Louisiane le 3 juin 1845, avec les intérêts à dix pour cent l'an du 3 juin 1845 sur la somme de $15,000, jusqu'au parfait paiement.

2o. A la Banque de l'Union de la Louisiane, la somme de $8,330 sur *Stock Notes*, payable annuellement le 3 juin 1846, conformément à la charte de la dite Banque.

3o. A la Banque de l'Union de la Louisiane, la somme de $6,125 due sur un prêt sur hypothèque sur l'habitation et les dits sept esclaves, payables le 3 juin 1846, avec les intérêts de dit jour.

4o. La somme de $4,550 avec les intérêts à sept pour cent l'an du 15 mars 1844, jusqu'à parfait paiement.

5o. La somme de $4,000 payable le 15 février 1846.

6o. La somme de $1,125 payable le 4 janvier 1846.

7o. La somme de $1,125 payable le 4 mars 1847, et la balance s'il y en a une, devra être de trois ans de crédit.

Les esclaves Pascal, George, Auguste, Mulâtre Joe, Isabelle, Zelime, Samedi et Célestin, seront vendus en un seul lot, payable $4,301 comptant, et la balance à six et douze mois de crédit.

Les esclaves Conchi, Cojoe, Coffee, Caroline, Stephen, Cochins, Sally, Liza, Jeambart, Baptiste et Petit Célestin, seront vendus un à un, la moitié comptant et la balance à six mois de crédit; le tout en billets endossés à la satisfaction des parties et [illegible], et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Paroisse de St. Bernard, le 21 mai 1845.

OCTAVE S. ROUSSEAU, Juge. 23 mai

L'habitation ci-dessus annoncée a 9 arpens de cannes de plan, 65 arpens de souches, et 80 arpens de maïs et fèves. La récolte est très belle; elle est susceptible d'être agrandie, [illegible] entre les sucreries. Les spéculateurs trouveront une occasion favorable de placer leurs capitaux.

CONFORMEMENT à un acte de la législature intitulé Acte relatif aux esclaves détenus dans aucune des geoles des Municipalités de la Nouvelle Orléans, approuvé le 10 mars 1845, avis est par le présent donné aux personnes de couleur ci-après nommées et supposées être esclaves, sont maintenant détenues dans la geôle de police, première Municipalité:

SOPHIE, mulâtresse, âgée d'environ 50 ans, emprisonnée par le garde de ville le 21 septembre 1844, elle se dit appartenir à M John Brown.

LUCINDA griffonne, âgée d'environ 40 ans, emprisonnée par la garde de ville le 25 mai 1838. Elle se dit appartenir à M. Lesseau.

PAULY, négresse, âgée d'environ 40 ans, emprisonnée le 5 juillet 1844. Elle se dit appartenir à M. John Morris.

GEORGES McDOWERS, mulâtre, âgé d'environ 33 ans, se disant libre, emprisonné le 1er janvier 1838, comme marron, il a une jambe de bois.

PATSY, griffonne, âgée d'environ 60 ans, emprisonnée le 21 février 1839. Elle se dit appartenir à M. Presley.

PRECILLA, mulâtresse, âgée d'environ 3 ans, emprisonnée le 10 août 1838, avec sa mère Anne morte en janvier 1841 et qui se disait appartenir à M. Dixon, de la Mobile.

VENUS, griffonne claire, âgée d'environ 30 ans, idiote, emprisonnée le 24 août 1844. Elle se dit appartenir à M. [illegible]

HENRY, nègre, âgé d'environ 28 ans, taille de 5 pieds 6 pouces, emprisonné le 16 juillet 1844. Se dit appartenir à M. Harvey.

BILL, nègre, âgé d'environ 35 ans, taille de 5 pieds 8 pouces, emprisonné le 3 août 1844 par le shérif de la paroisse Jefferson. Il se dit appartenir à M. Hebert [illegible], de l'Etat du Mississipi.

PRESLAY, griffe âgé d'environ 25 ans, taille de 5 pieds 1 pouce, fortement corpulé, emprisonné le 24 avril 1845 par le shérif de la paroisse Jefferson. Il se dit appartenir au juge Butler, des Attakapas.

BETSY, griffonne, âgée d'environ 28 ans, emprisonnée le 14 août 1838, comme appartenant à M. Alexandre Mayer.

Les propriétaires des dits esclaves sont priés de se présenter, de prouver leur propriété et de payer les frais, dans le délai de quatre mois, à l'expiration duquel ils seront vendus conformément à la loi.

EDOUARD PLANCHARD, Gardien. 19 avril—3m 1 p.s.

CHANVRE—67 balles chanvre passé au serein, et de première qualité, en débarquement du steamboat Caspian, à vendre par WOOD & SIMMONS. 7 juin
VIN rouge—25 caisses d'une douzaine, Chateau Latour, supérieur, à vendre par WOOD & SIMMONS, 83, Magasins. 7 juin
TOILE à [illegible]—5 balles toile 4/4 marque de Lowell Premium, en débarquement du Clinton, à vendre par WOOD & SIMMONS, 83 Magasins. 7 juin
GINGEMBRE—30 sacs gingembre, à vendre en magasin par RICKER & PEARSON, 62, Camp. 7 juin
SACS en pitre—10,000 de la contenance de 2 boisseaux et demi, à vendre par RICKER & PEARSON, 62, Camp. 7 juin
MAQUEREAUX—100 caques maquereaux Nos 1, 2 et 3 à vendre en magasin par RICKER & PEARSON, 62, Camp. 7 juin
SEL des Iles Turques, en magasin et à vendre par A. GORDON, WYLIE & Co. rue Bienville. 7 juin
SEL de Liverpool, gros, fin, en lots de ordre, à vendre par A. GORDON, WYLIE & Co. rue Bienville. 7 juin
PLOMB—87 barillets à tirer, patent drops, et 8 barillets en barre en débarquement du steamer Caspian, à vendre par MERLE, BEYLLE & Co. 79, Tchoupitoulas. 7 juin
DIVERS—8 caisses Manne, petites larmes; 1 baril Cantharides; 1 baril Colle de poisson, à vendre par F. LAMPRE, 27 Vieille Levée. 7 juin
BLANC de baleine—100 caisses, dont 20 de 6 à la livre et 20 de 6 à la livre, en débarquement du navire Clinton et à vendre par F W STANTON & Co. Encoignure Magasin et Lafayette. 7 juin
SIROP de Limon—50 caisses excellent sirop, en débarquement de la barque Marcia, à vendre par HARVEY & COOLIDGE, 26 et 28 Gravier. 7 juin
CIGARES Principes—100 milliers, principes et 20 milliers regalias, en magasin et à vendre par HARVEY & COOLIDGE, 26 et 28 Gravier. 7 juin
SAVON—400 caisses No. 1, de Boston, en débarquement de la barque Marcia, à vendre par HARVEY & COOLIDGE, 26 et 28 Gravier. 7 juin
HARENGS—500 caisses harengs, à vendre par HARVEY & COOLIDGE, 26 et 28 Gravier. 7 juin
MORUE—En tambours, demi tambours, à vendre par HARVEY & COOLIDGE, 26 et 28 Gravier. 7 juin
CORNICHONS—100 caisses; demi gallons et quarts de jarres cornichons, venant d'arriver par le navire Diana et à vendre par HARVEY & COOLIDGE, 26 et 28 Gravier. 7 juin

Au Bazar Parisien, ENCOIGNURE ROYALE ET DUMAINE.

Ayant reçu un grand assortiment de Marchandises par le Columbia et les derniers arrivages de France,

NORMANDIN FRERES préviennent le public et ses amis, qu'ils vendront ses Marchandises à des prix très modérés, il espère que le bon marché et la qualité des articles lui continueront le patronage de ses clients.

Il offre au rabais, les articles suivans:

POUR DAMES: Chapeaux Guipure, nouveau genre; dito paille d'Italie; dito pour enfants; capotes crêpe et organdi, bonnets, fichus, guimpes, cols, broderies, manches, manchettes, ombrelles, jupons crinoline, dentelles fil et coton, entre-deux, gants et mitaines fil, bas de soie et blanc, de fil d'Ecosse, souliers paru et satin, jarretières, cordelières, &c. &c.

POUR HOMMES: Chemises toile française, dito coton et toile fils couleur, cravates, bretelles, cols satin, gants soie et fil d'Ecosse, mouchoirs de batiste, foulards, cannes, cravaches, objets maçoniques, nouvellement reçus; divers objets pour cadeaux, &c.

EN GROS: Chapeaux de paille; Crême de Perse, pommade; Eau de Lavande, Huile, &c; Savons fins et ordinaires.

Il prévient Messieurs les Coiffeurs qu'il a un assortiment de cheveux frisés, dits longs, perruques, bandeaux, tricots; enfin tous les articles à l'usage des coiffeurs.

Leçons de coiffures. Coupe de cheveux à 25 cents. 6 juin

AU MAGASIN FASHIONABLE, Rue de Chartres, entre St. Louis et Conti, No. 123.

LES soussignés, ont l'honneur d'annoncer à leurs habitués, et au public en général, qu'ils viennent de recevoir par les navires Caledonia et Francis Depau, du Havre, les articles ci-après, qui, joints au bel assortiment qu'ils avaient d'importation par navires Windsor Castle et South Carolina, forment le complément de leurs marchandises de printems et d'été.

GILETS confectionnés à Paris dans les meilleurs ateliers, coupes d'étoffes très variées, savoir: double shall, double revers, simple shall, collet droit, forme chevalière, en valencias, cachemire d'été, poil de chèvre, toile blanche, &c.

CRAVATES, en batiste, par 6, fil d'Ecosse, coutil batiste, nouvel article, jaconat à carreaux, à raies et autres dessins des plus à la mode, écharpes et cravates en foulard.

GANTS, en fil de Prusse, fil d'Ecosse, fil anglais, blancs, gris, et diverses couleurs, &c. en soie également de toutes nuances.

CALEÇONS, à coulisse, en toile de Flandre et de Silésie, coupe toute nouvelle, dito en tricot coton, article supérieur.

Par les premiers arrivages ils recevront un nouvel assortiment de chapeaux véritables Pinaud.

CORDEVIOLLE & LACROIX. 10 mars

AU MAGASIN FASHIONABLE. Rue de Chartres, entre St. Louis et Conti, 123.

CORDEVIOLLE & LACROIX, ont l'honneur d'annoncer à leurs habitués et au public en général, qu'ils viennent de recevoir par les navires Windsor Castle et South Carolina, du Havre, un bel assortiment de marchandises convenables pour le printemps, comprenant les articles ci-après, savoir:

POUR HABITS ET REDINGOTTES. Mérinos noir, uni, de gros grain, de façonné, de à raies; casimir d'été, laine écrue à carreaux et à raies de diverses nuances et dessins très variés.

POUR PANTALONS. Mérinos noir, uni, de gros grain, de façonné, de à raies; casimir d'été, laine écrue à carreaux et à raies de diverses nuances et dessins très variés.

POUR GILETS. Basin piqué blanc, de couleur, article supérieur, à carreaux, à raies et chiné; Valencias, cachemire d'été. Coutil par fil, blanc, uni, à raies, à carreaux, de couleur, de printanier, batiste nouveaux dessins et une infinité d'autres articles du meilleur goût, et des mieux choisis.

N. B.—Ils attendent par les premiers arrivages la balance de leurs marchandises de printems et d'été, qui ne laissera rien à désirer, tant par leur grande nouveauté que par la supériorité de leur qualité. Ainsi qu'un bel assortiment de chapeaux véritables Pinaud. 6 mars

EN débarquement du navire Edouard, de Bordeaux, à vendre par le soussigné: Vins en barriques et demi-barriques, tels que St. Emilion No 1 à 3, St. Julien Médoc, Chateau Margaux, Chateau Lafitte et Léoville, Barsac, Sauterne, Haut Barsac et Haut Sauterne. 100 caisses de 12 bouteilles avec étiquettes, vins supérieurs, Chateau Margaux et Chateau Lafitte. NUMA LACOSTE, rue Royale No. 163. 11 juin

BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS—160 caisses en débarquement des navires John Brown et Adelaïde, de New York, à vendre par E. G. HUBBS, 16, rue de la Douane. 10 juin

VINAIGRE double distillé, en demi barriques, à vendre par E. LARRONDE, 85, rue St. Louis. 10 ja

Le Journal des Journaux.

QUATRIEME LIVRAISON MENSUELLE, contenant [illegible]—Sortie et Revanche, par Hebert; les Perles par Louis Lurine. 2 gravures représentant une scène de [illegible]; Gravures de modes pour Dames.

L'Echo des Feuilletons.

SEPTIEME LIVRAISON—Fin du beau roman du Chevalier d'Harmental. Cette œuvre excessivement intéressante, remplit entièrement l'Echo des Feuilletons 1845; c'est donc une bonne fortune pour ceux qui s'abonnent à ce journal. Cette 7me. Livraison contient encore "Le Chien et ses Commensaux" par Viennet; Claude Bourg, par Mad Ch Reybaud; une Gravure sur acier, représentant une scène du Cheval [illegible].

LOUIS XIV ET SON SIECLE. Plusieurs nouvelles livraisons du second volume.

M. DE LA PLACE, Directeur. 13 juin

Jeu de Raquettes.

DIMANCHE prochain, 15 juin, la partie pour gagner le 3me prix de $15, de l'autre bord du fleuve, sur le terrain de la première municipalité. Le jeu commencera à trois heures et continuera jusqu'à la nuit. ☞ On jouera aussi lundi après midi. 13 juin

TIRAILLEURS D'ORLEANS. Ordre No 14.

La compagnie prendra les armes Dimanche prochain, 15 du courant, pour UN EXERCICE A FEU. Réunion à la salle d'armes, cinq heures précises du matin. Tenue d'été—Equipement complet. Par ordre du capitaine. ETT. TACON, Sergent Major. 13 juin

Rabais de 25 pour cent.

LE magasin ouvert sous le nom de PRIX FIXE, situé encoignure Royale et Toulouse, sera fermé [illegible] juin pour faire l'inventaire et d'une nouvelle baisse de prix de 25 pour cent sur ceux annoncés antérieurement. La ré-ouverture aura lieu lundi prochain le 16 courant, à huit heures du matin et sera continuée jusqu'au 30 juin.

☞ Les marchands de la ville et de la campagne sont prévenus que la balance des marchandises en magasin sera mise à l'encan le cinq juillet, à un crédit de trois et quatre mois, en billets endossés à satisfaction. J M LOMBARD. 13 juin

CENT PIASTRES DE RECOMPENSE.

PARTI marron, dans la soirée de mardi 10 du courant, de chez les soussignés, le mulâtre nommé ROSS, teint clair, âgé d'environ 30 ans, taille cinq pieds cinq pouces, ayant beaucoup de cheveux sur la figure. Il ne parle qu'anglais. Lors de son départ, il était vêtu d'une paire de pantalons noirs, il avait une casquette en cuir et des brodequins noirs. Il a un de ses pouces écrasé. C'est un mulâtre intelligent qui cherchera probablement à se faire passer pour libre. Les capitaines de navires et autres sont prévenus de ne point le recevoir [illegible]. Il fréquentait dernièrement le bas de la ville [illegible]. La récompense ci-dessus sera donnée à celui qui l'arrêtera et le remettra dans une des geôles hors de cet Etat, ou bien $10 s'il est arrêté dans une geôle de cet Etat, et tous les frais raisonnables seront payés. CONNOLY & WILSON, 46, Poydras. 13 juin—3

DIX PIASTRES DE RECOMPENSE

A qui ramènera au soussigné ou logera à la geôle, le griffe LUDGER, appartenant à Mme Carlotte Pollock. Cet esclave, bien connu dans la troisième Municipalité, est âgé de 20 ans, de taille de 5 pieds et bien pris de corps. Il parle français et un peu l'anglais. S'adresser à ACHILLE CHIAPELLA, Notaire, Passage de la Bourse. 12 juin—6

PARTI marron, le nègre PATRICK, alias JOHN, âgé d'environ 30 ans, taille de 5 pieds 4 à 5 pouces, le petit doigt de la main droite manquant. Dix piastres de récompense seront données à celui qui le logera dans une des geoles de cette ville, et vingt si on le ramène à l'habitation de son maître, Raphaël Bros, paroisse St. Charles, à environ 30 milles de la Nouvelle Orléans, rive droite du fleuve. Nlle. Orléans 17 mai 1845. 17 mai—1m, 3pe

AVIS.

DETENU à la geôle de la paroisse de St. Jean-Baptiste, un nègre âgé d'environ quarante ans, nommé THOMAS, disant appartenir à M. John Hagan, à la Nouvelle Orléans. Ce nègre ne parle qu'Anglais.

AUSSI—Un nègre nommé JOE, disant appartenir à M. Pierson, Seconde Municipalité, Nouvelle Orléans. Ce nègre est estropié d'une hanche. Il est âgé d'environ trente-cinq ans et ne parle qu'Anglais.

AUSSI—Un nègre nommé JOE, disant appartenir à M. [illegible], charpentier à la Nouvelle Orléans, rue Gravier. Ce nègre paraît âgé d'environ trente-cinq ans. Il ne parle qu'Anglais; il est très noir, les yeux gris, et a quelques cicatrices sur le dos.

Les propriétaires des dits esclaves sont priés de les retirer en se conformant à la loi. Paroisse St. Jean Baptiste, 22 mai 1845. AL. LUMINAIS, Shérif. 4 juin

EAU DE VIE—10 demi pipes vieille eau de vie couleur et de la marque de Pinet Castillon & Co: 10 quarts de do do. A vendre au débarquement de l'Edouard, par J. TARDOS, 7 Conti. 12 juin—5

EN débarquement du navire Edouard, de Bordeaux—20 caisses sardines de Nantes en boîtes et demi boîtes, 40 paniers guignolet, à vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co, 11 et 16 St. Louis. 12 juin

A VENDRE par le soussigné, en débarquement du navire Edouard, venant de Bordeaux: 100 barriques vin rouge de divers crus. 20 barriques et demi barriques vin blanc Haut Sauterne. G. M. LUCAS, 20, Bienville. 12 juin

EAU DE VIE de Cognac—20 quarts de pipes Eau de vie de 4e preuve, ayant droit au drawback à vendre en débarquement du navire Edouard, de Bordeaux—JORDY & BRAZIER, 10 rue Conti. 12 juin

VINS FINS—Au débarquement du navire Edouard, de Bordeaux—25 barriques vin rouge vieux et supérieur, choisi expressément pour l'usage des familles, des marques suivantes: Chateau Léoville, Chateau Latour, Grand Larose et Chateau Lafite, à vendre par JORDY & BRAZIER, 10 rue Conti. 12 juin

VIN ROUGE ET BLANC—25 caisses St. Julien et Chateau Margaux, vieux supérieur, 100 caisses Barsac et Sauterne, dito; 20 demi barriques Haut Barsac supérieur, à vendre au débarquement du navire Edouard de Bordeaux, par JORDY & BRAZIER, 10 rue Conti. 12 juin

CHAMPAGNE—10 paniers Champagne, véritable et des meilleures marques, reçus par le navire Columbia, du Havre, à vendre par JORDY & BRAZIER, 10 rue Conti. 12 juin

PORC—700 barils mess, [illegible], soit mess et prime, à l'inspection de Boston, à vendre par JAMES E WOODRUFF, 60 Camp. 12 juin

CHANVRE—300 balles du Missouri, passé au serein, qualité très supérieure, en magasin et à vendre par JAMES E WOODRUFF, 60 Camp. 12 juin

FARINE—300 barils farine fraîchement moulue, en magasin et à vendre par JAMES E WOODRUFF, 60 Camp. 12 juin

CORDE et ficelle d'emballage—10 rouleaux corde M. O. 40 paquets ficelle, à vendre par JAMES E. WOODRUFF, 60 Camp. 12 juin

HUILE de tanneurs—30 barils bonne qualité, à vendre par JAMES E. WOODRUFF, 60 Camp. 12 juin

SUCRE DE LA HAVANE—366 caisses, à vendre en magasin, par E. TROI-GROS, 30 Vieille Levée. 12 juin

MARCHANDISES EN COTON—25 balles Lowell 7/8, 10 de Lowell 4/4, 10 de twilled, 5 caisses doubles Hamilton, 10 balles coton à drap [illegible], [illegible] blanc assorti, 20 de indiennes [illegible], 1600 douzaines de bas coton, 100 douzaines coton en bobines, [illegible], à vendre par PEET & MORTON, 25 Magasins. 12 juin

SUCRE de la Havane—Blanc, jaune et terré, en magasin et à vendre par B. VALLS, 26 Commune.
NOIR ANIMAL—15 barils, à vendre par B. VALLS, 26 Commune.
RUM BLANC—20 barils, à vendre par B. VALLS, 26 Commune.
GENIEVRE DE HOLLANDE—1 pipe, à vendre par B. VALLS, 26 Commune. 12 ja
NATTES D'ALICANTE—10 balles, à vendre par B. VALLS, 26 Commune. 12 ja
GRAINES D'ANIS—10 sacs, à vendre par B. VALLS, 26 Commune. 12 ja
CIGARES de la Havane—150,000 Regalias, Cazadores, Panetelas, Trabucos, Damas, Millar, Vegueros, à vendre par B. VALLS, 26 Commune. 12 ja
CONFITURES de la Havane—20 caisses, à vendre par B. VALLS, 26 Commune. 12 juin
GUABA—Pâte et Gelée, en boîtes d'une demi livre, à vendre par B. VALLS, 26 Commune. 12 juin
GINGEMBRE de Canton—17 caisses à vendre par B. VALLS, 26 Commune. 12 ja
GRAINES pour Oiseaux—14 sacs, à vendre par B. VALLS, 26 Commune. 12 ja
TABAC de la Havane—25 balles pour capes et tripes, à vendre par B. VALLS, 26 Commune. 12 ja
AMANDES—12 barils écalées, à vendre par B. VALLS, 26 Commune. 12 ja
PAPIER pour Cigarettes—75 rames à vendre par B. VALLS, 26 Commune. 12 ja
HUILE D'ANIS—1 caisse, à vendre par B. VALLS, 26, Commune. 11 ja

A VENDRE, en débarquement du navire Edouard, de Bordeaux: 100 barils vin blanc, 5 balles bouchons supérieurs, pour vin. —En Magasin— 150 barriques vin rouge ordinaire, vieux, 15 barriques vin rouge Ludon, Médoc. 20 milliers bouchons choisis. 10 quarts et barriques de pipes eau de vie, vieille champagne, 50 caisses cerises à l'eau de vie, 40 dito liqueurs fines assorties, par FOUCHET FILS, 147, Royale. 11 juin

A VENDRE par le soussigné, en débarquement du navire Edouard, venant de Bordeaux: 94 barriques vin rouge, [illegible], 16 do vin rouge, vieux St Estèphe Médoc. CHS. DUFOUR, 11 Conti. 11 juin

CIGARES DE LA HAVANE—30,000 régalias reçus par la goëlette Fanny, en magasin et à vendre par H GILLY, 91 St. Louis. 11 juin—3

CUIRS à Harnais et à Semelles—30 rouleaux en magasin et à vendre par H GILLY, 91 St. Louis. 11 juin—3

A VENDRE en débarquement du navire Edouard, venant de Bordeaux: 100 demi barriques Vin blanc Haut Sauterne; 4 futailles Fil à voile; 12 milles Bouchons ordinaires; 6 jarres de [illegible]; 6 boîtes Peintures vertes; 1 caisse Mastic à bouteilles. DUDOUYT & TRUDEAU, 13, rue Toulouse. 11 juin

A VENDRE au débarquement du navire l'Edouard, capitaine Lagarrigue, de Bordeaux: 20 barriques vin rouge, St. Julien, St Estèphe, etc. 40 barriques vin blanc, Haut Sauterne, etc. B TALAMON, 80 St. Louis. 11 juin

EN magasin—Huile d'olive première qualité en bouteilles et demi-bouteilles, de la marque de Pascal fils. Absinthe suisse, Berthond, Collins. Marasquino, Curaçao, liqueurs assorties, Cognac. Anisette Marie Brizard, Kirsch. Fruits à l'eau de vie, eau de fleur d'oranger. Bouchons de toutes qualités, ficelle, cire à bouteilles. Savon français. Eau de vie, vieille, marque Castillon. Vins rouges et blancs en barriques et en caisses, divers crûs, à vendre par B TALAMON, 80 St. Louis. 11 juin

DIVERS en débarquement du navire Edouard, de Bordeaux: 64 barriques vin rouge Listrac de la marque B. Redon. 40 quarts de pipes cognac première preuve de la marque de P. Godard. 10 quarts de pipes Cognac Champagne 1835 Castillon. 2 balles couvertures de laine à trois points très lourdes, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co, 17 et 19 St. Louis. 11 juin

COGNAC 4me preuve de la marque J. J. Dupuy, en demi pipes et ayant droit au drawback, à vendre par EUGENE ROCHEREAU & Co, 17 et 19 St. Louis. 11 juin

SERINGUES de diverses grandeurs, toutes garnies, en débarquement du navire Edouard, de Bordeaux, à vendre par NUMA LACOSTE, rue Royale No. 163. 11 juin

CHAMPAGNE—En débarquement du navire Columbia du Havre: [illegible] paniers vin de Champagne, en grandes et demi-bouteilles, des meilleures marques, à vendre par JORDY & BRAZIER. 5 juin

Nouvelle-Orléans, 10 juin 1845.

COMPAGNIE DU THEATRE D'ORLEANS.

LA Direction de la Compagnie du Théâtre d'Orléans recevra des soumissions cachetées jusqu'à vendredi prochain, 13 du courant, pour les réparations à faire au dit Théâtre, d'après le plan et devis déposé chez M. Depouilly, Passage de la Bourse, entre Conti et Bienville. Les soumissionnaires devront faire connaître leurs cautions. Par ordre de la Direction. J. A. DUREL, Secrétaire. 10 juin—4

BUREAU DE LA COMPAGNIE DE L'ECLAIRAGE AU GAZ—10 juin 1845.

TOUTES les personnes qui peuvent avoir des réclamations à faire contre la Compagnie de l'Eclairage au Gaz et de Banque de la Nouvelle Orléans, et toutes les personnes qui lui doivent, sont notifiées par le présent que tous les biens et effets de la Compagnie sont transférés conformément à l'acte intitulé: "Acte amendant la charte de la Compagnie d'Eclairage au Gaz et de Banque de la Nouvelle Orléans," approuvé le 10 mars dernier, et que la liquidation des affaires de la Compagnie est opérée au bureau de cette Compagnie, rue de la Commune. JAMES ROBB, Président. 11 juin—30

Bureau de la Compagnie d'assurance sur la Marine de l'Ouest et le Feu. Nlle Orléans, 7 juin 1845.

UNE assemblée des Actionnaires de cette compagnie a tenu ce jour, conformément à la résolution des directeurs, du 6 mai dernier, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Résolu, Que l'expérience ayant démontré que les Compagnies d'Assurances, organisées et conduites sur le principe d'actions réunies, ou celui d'actions et de mutualités combinés, ne peuvent aujourd'hui faire une concurrence avantageuse avec les compagnies établies et conduites entièrement sur le principe d'Assurances Mutuelles, il est en conséquence jugé expédient de liquider les affaires de la Compagnie d'Assurances sur la Marine de l'Ouest et le Feu.

Résolu, Que les Directeurs de la Compagnie devront faire réassurer les risques non-expirés le premier jour de juillet prochain, et après cette époque aussitôt que les risques deviendront [illegible], mais dans tous les cas le plus tard le premier lundi de septembre prochain. Une assemblée des Actionnaires sera convoquée à l'effet de décider quelle sera la meilleure méthode et la plus économique qu'il faudra adopter pour liquider les affaires de la Compagnie.

P. N. WOOD, Chairman. DAVID HADDEN, Secrétaire. 11 ju

ASSURANCE MUTUELLE—Les actionnaires de la Compagnie d'Assurance de l'Ouest, s'étant décidés à terminer leurs opérations le premier du mois prochain (juillet), on fixant procédé par la Compagnie du SUN MUTUAL INSURANCE COMPANY de New York, les risques qui ne sont pas encore expirés, le soussigné agent de cette Compagnie [illegible] au public pour cette institution, qui est administrée à New York par des personnes de la plus haute responsabilité [illegible] capital de plus de HUIT CENT MILLE PIASTRES. Le bureau est situé à l'encoignure des rues du Camp et Gravier, où l'on assurera contre les risques [illegible]. L. MATHEWS. 11 juin—1

☞ La barque APTHORP, capitaine F. Blake, de New York, est maintenant en déchargement en face de la presse à coton d'Orléans. Les consignataires sont priés de retirer leurs marchandises sur la Levée. FOSDICK & BRO, 74 Camp. 11 juin

☞ LES consignataires par navire EDOUARD, capt. Lagarrigue sont prévenus que le navire est en déchargement vis à vis les Maisons Rouges et qu'application a été faite pour envoyer en douane toutes les marchandises dont les permis ne seront pas pris dans les cinq jours [illegible]. CHS DUFOUR. 11 ja

LES dettes contractées par l'équipage du navire français l'Edouard, ne seront payées ni par le capitaine ni par le consignataire. CHS DUFOUR. 11 ja

MAIRIE DE LA NOUVELLE ORLEANS. CONSEIL DE LA MUNICIPALITE No. TROIS.

Séance du lundi 2 juin 1845.

ORDONNANCE amendant une ordonnance concernant les vacheries, adoptée le 19 mai 1845.

Article 1er. Il est ordonné par le Conseil de la Municipalité No. 3, que cette partie de l'article trois de l'ordonnance relative aux vacheries, adoptée le 19 mai 1845, qui a rapport à l'amende et à la nourriture [illegible] être, et est amendée de manière à ce que l'amende soit d'une piastre au lieu de cinq, pour chaque tête d'animaux arrêtés, et que le prix de la nourriture soit de vingt cinq cents par jour au lieu de cinquante cents par jour.

(Signé) G. W. LEWIS, Recorder.

Approuvé le 3 juin 1845. (Signé) E. MONTEGUT, Maire.

Pour copie conforme, T. THEARD, Secrétaire. 9 juin

Corsets Français, A 50 pour 0/0 au-dessous du cours.

LES Dames de la Nlle. Orléans sont invitées à venir visiter le magasin situé à l'encoignure des rues de Chartres et Conti, où elles trouveront un grand assortiment de beaux Corsets français, de différentes façons, et aux prix de $2 1/2 à $3, tels que: Corsets à [illegible], dito à la paresseuse, dito à femmes enceintes. De plus, un bel assortiment de marchandises choisies pour la saison et à des prix très réduits. Aussi, Parfumeries fines, Eau de Cologne, Savons, Essences &c. &c. Enc. Chartres et Conti. 6 juin

CABARET A VENDRE.

UN cabaret bien achalandé, situé à l'encoignure des rues de la Douane et Dauphine [illegible]. Pour [illegible] s'adresser sur les lieux, à J. BROIZE. 5 juin—25

MARCHANDISES SECHES.

EN débarquement du navire Columbia [illegible] à vendre: Mouchoirs madras, nouveau style. Indiennes riches, qualités assorties. Mousseline de laine noire. Diapré et damassé français, superbe. Cotonnade à carreaux et à raies. Calico rouge de Turquie, à carreaux. Barèges [illegible] nouveaux. Echarpes de barèges, à raies de satin, [illegible]. Ainsi qu'un grand assortiment de [illegible]. H. DE GOER & BIFFLARD, 21 Magasins. 7 juin

CACAO—[illegible] sacs cacao [illegible], à vendre par S. FERNANDEZ, 26 Vieille Levée. 10 juin

DEMANDE—On demande un associé possédant quelques moyens et qui pourrait [illegible] un magasin [illegible] bien situé et ayant une bonne pratique [illegible]. 10 juin—6

Vente à des prix excessivement bas.

GRAND ASSORTIMENT DE MARCHANDISES SECHES

LE soussigné, en raison de ce que la saison est très avancée et de ce qu'il a en magasin un fort assortiment de marchandises, les offre à des prix excessivement bas. Ces marchandises comprennent des articles convenables pour la vente en détail aussi bien que pour [illegible]. Une grande partie de ces marchandises ont été achetées à l'encan à de très grandes réductions [illegible].

Indiennes françaises grande largeur, bon teint, à 25 cents la verge.
160 pièces idem 3/4 bon teint 7 1/2, 9 et 12 cents.
Mousseline française, une verge, bon teint, 30 cents.
Batiste superfine, [illegible], à 25 cents.
Mousseline organdie blanche et brodée, [illegible] 40 cents.
Linon batiste et organdie écrue, 20 cents.
Batiste d'Ecosse à 25 cents, autres à 50.
50 pièces barèges riches et Balzorines à 25 cents.
300 do Barèges quadrillés de Paris, au dessous de 75 cents à $1, et autres de 40 cents.
Un grand assortiment de gants [illegible], à bas prix.
[illegible]

Grand stock de Toile,

Parmi lesquelles se trouvent de bonnes Toiles, [illegible] de véritables toiles d'Irlande [illegible]. G. M. SIMPSON, encoignure des rues de la Douane et de Chartres. 14 mai

COTON SPOOL—Nous avons reçu par le Gen. Veazie, de Liverpool, directement des manufactures de Coats, de Spool, très supérieur, [illegible] les acheteurs sont invités à examiner cet article. H. DE GOER & BIFFLARD, 21 Magasins. 10 juin

LES soussignés, ont reçu par les navires Européens, Alceste, du Havre, un nouveau supplément de Marchandises Françaises, parmi lesquelles se trouvent quelques caisses de: Mouchoirs madras, nouveau style; Casimir à carreaux, pour l'automne; Drap (français, bleu, noir et couleurs; Cotonnades françaises, mouchoirs batiste fil; Gants et mitaines fil, noirs et blancs; Crêpes, galons, &c. &c. H. DE GOER & BIFFLARD, 21 Magasins. 16 juin

MARCHANDISES SECHES.

LES soussignés reçoivent par le navire Bartelle, de New York, un assortiment choisi de marchandises sèches, consistant en partie de, Toile écrue et blanche à chemise 3, 4, 5 et 6/4, [illegible] 5 et 7/8; drap superfin 6/4, pour l'usage des familles. Cotonnade unie et [illegible]; Mousseline [illegible] fantaisie. Superbe ginga à tablier, de tout prix. Ginga à meubles, bleu indigo, ginghams fantaisie. Batistes noires et en couleurs. Tissus croisés bleu, [illegible] des Hamilton. Jeans [illegible] de Glasgow, [illegible] riches à meubles. Indiennes à meubles, [illegible] blanches. AUSSI—Couvertures, linsey, kersey, bas de laine pour nègres, [illegible]. H. DE GOER & BIFFLARD, 21 Magasins. 10 juin

A VENDRE OU A LOUER—Une belle maison bien commode, située à Carrollton, [illegible] J. KOHN, [illegible] rue Royale.

BUDDECKE, WOODS & Co., rue Tchoupitoulas, No. 92, offrent à vendre: 91 boucauts tabac du Tennessee, marqué "admitted"; 250 balles chanvre du Missouri, [illegible]; 150 do bœuf prime, M. O. et S.; 100 do lard mess et prime; 100 do graisse, en bon ordre; 100 do huile de saindoux, excellente qualité; 100 do whiskey rectifié, de l'Ohio; 100 do farine superfine et fine; [illegible]; 150 caisses [illegible] de Schaumburg, supérieur; 200 [illegible] de Cincinnati; [illegible]

LE soussigné offre à vendre les articles suivants reçus de Bordeaux et de Marseille, par les derniers navires: 150 barriques vin de Marseille, 100 demi-barriques vin de Bordeaux. 75 demi-barriques vin blanc, 75 caisses absinthe suisse, 80 caisses liqueurs assorties, 30 caisses curaçao, 50 caisses Marasquino, 150 paniers huile d'olive, 20 milliers bouchons assortis, 200 demi-barriques vin de Porto, 200 demi barriques vin de [illegible], 10 pipes et demi pipes vieux madère [illegible]. P. LONGIS, 116 Royale. 9 juin

F. & J. LACOSTE, 19 rue Royale, OFFRENT à vendre en débarquement du navire l'Edouard, venant de Bordeaux: Vin [illegible] en barriques, Vin St. Emilion, de vin St Estèphe Médoc, Vin blanc de Sauterne, en demi barriques, Vins en caisses de 12 bouteilles et 24 demi bouteilles, tels que: Chateau Lafitte, Chateau Margaux, St Julien Médoc, [illegible], St Emilion, Haut Sauterne, Haut Barsac, Sauterne, Bouchons assortis. [illegible]